

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Concernant l'enquête publique sur le projet

De Plan Local d'urbanisme arrêté par le Conseil Municipal

Par arrêté N°1-11-22 du 7 novembre 2022, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pendant 32 jours du vendredi 2 décembre 2022 à 9h au mardi 3 janvier 2023 à 17h.

Prescrivant l'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villiers au Bouin.

A l'issue de l'enquête, le maire et son conseil examinera les observations figurant au dossier d'enquête en tenant compte des conclusions du commissaire enquêteur

Si les observations sont ponctuelles, les modifications seront du ressort du Conseil Municipal, si les observations sont substantielles, il sera nécessaire de consulter préalablement les représentants des services de l'Etat associés à la procédure, si les observations portent atteintes à l'économie générale du PADD, une enquête publique complémentaire devra avoir lieu, et le PLU pourra même faire l'objet d'un nouvel arrêté.

Madame Edith SAVELON a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans.

Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Villiers au Bouin pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

L'enquête sera close le mardi 3 janvier 2023 à 17H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie 2 rue des Ecoles 37330 Villiers au Bouin ou à l'adresse électronique suivante : plu.enquetepublique.villiers@gmail.com

Madame le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie :

Le vendredi 2 décembre 2022 de 9h à 12h

Le mercredi 14 décembre 2022 de 14h à 17h

Le mardi 3 janvier 2023 de 14h à 17 h

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le dossier comprend les informations environnementales se rapportant au projet est consultable en mairie.

Le dossier comporte l'avis de l'autorité administrative de l'état compétente en matière d'environnement, consultables en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations relatives à l'enquête peuvent-être demandées est Monsieur le Maire de Villiers au Bouin.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site : www.villiersaubouin.fr

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : plu.enquetepublique.villiers@gmail.com.